



République Française

**Ville de SAUSSET-LES-PINS** publié le 06-05-2025

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250506-DEC2025\_089-CC



## DECISION DU MAIRE N° 2025-089

### SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DESTINE A LA POLICE MUNICIPALE

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès de la Région Sud pour l'acquisition d'équipement destiné à la Police Municipale.

### DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif : Aide aux forces de sécurité.

ARTICLE 2 : : L'aide de la Région Sud est sollicitée afin de procéder au projet d'investissement d'acquisition d'équipement destiné à la Police Municipale de la ville de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière de la Région Sud à hauteur de 50% soit 20 714€ HT.



République Française

## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250506-DEC2025\_089-CC



Article 4 : Le montant du projet estimé à 41 428€ HT réparti comme suit :

Dépenses	en € HT
ARMEMENT	3 498,50 €
BALISES STATIONNEMENT	2 021,33 €
COFFRES	5 414,60 €
TABLEAUX A CLES	872,00 €
GILETS PARE BALLE	805,28 €
APPAREILS COMMUNICATIONS	5 995,26 €
VEHICULE C3 ELECTRIQUE	20 301,88 €
VELOS	2 519,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 428,0 €</b>

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2025

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 6 Mai 2025



Le Maire,  
Maxime MARCHAND

**COMMUNE DE SAUSSET LES PINS****PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Aide aux forces de sécurité de la Région Sud

BENEFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	%	SUBVENTION
COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	41 428€	50%	20 714€

Le Maire de Sausset-Les-Pins, atteste le plan de financement détaillé ci-après :

	FINANCEMENTS		
	COLLECTIVITE	MONTANT	TAUX%
COUT HT	DEPARTEMENT		
	REGION	20 714€	50%
	METROPOLE		
	ETAT :		
	AUTRES :		
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	20 714€	50%
	TOTAL FINANCEMENTS		
	TOTAL HT	41 428€	100%

Je soussigné, Monsieur Maxime MARCHAND, Maire de la commune de Sausset-Les-Pins, atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Fait à Sausset-Les-Pins, le 6 Mai 2025

Maxime MARCHAND

Maire

